



CONDITIONS DE LOCATION

1. La location se fait à la semaine du samedi 15h au samedi 10h au plus tard.

La location à la nuitée se fait tous les jours à partir de 15h au lendemain 10h au plus tard.

Veuillez prendre rendez vous à l'accueil la veille du départ pour faire l'état des lieux.

2. La réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte de 30%. Le solde sera envoyé au plus tard 1 mois avant votre arrivée. Toute réservation est nominative.

3. Annulation :

* + de 30 jours avant l'arrivée, une somme de 55 € sera conservée.

* - de 30 jours avant l'arrivée, l'acompte sera conservé.

* la veille de votre arrivée, la totalité sera conservée.

Tout séjour interrompu du fait du vacancier ou d'arrivée tardive ne donnera lieu à aucun remboursement.

4. Une caution de 200 € est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée le jour du départ ou dans les 7 jours suivants sous réserve de détériorations ou manquants.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité, une assurance responsabilité civile est obligatoire.

5. Chaque locatif est équipé d'un salon de jardin, d'un frigo, du matériel de cuisine, d'une cafetière, de couvertures et d'oreillers (à l'exception du linge de lit et de toilette). Il possède 2 chambres (1 grand lit + 2 petits lits. Pour les mobils-home, il y a en plus WC et salle de douche séparés ainsi que le chauffage. Il y a le branchement TV dans tous les mobils-home,, location de télévision possible (en supplément) .

Le matériel fait l'objet d'un inventaire. Chaque locataire est tenu de le contrôler et d'informer la réception le jour même d'éventuelles anomalies.

6. Le client devra rendre l'hébergement loué dans un très bon état de propreté et d'hygiène. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront retenus à la hauteur de 60 Euros.

Tout objet perdu, cassé ou endommagé au cours du séjour sera facturé.

7. Les animaux doivent être tenus en laisse.

Ils ne doivent jamais rester seuls dans un mobil-home ou bungalow toilé. Votre animal doit être promené à l'extérieur du camping pour ses besoins, et dans le cas où il s'oublierait veuillez nettoyer.

Les animaux ne sont acceptés dans aucun lieux publics fréquentés par les vacanciers (sanitaires - bâtiments divers ...). Leurs propriétaires devront se munir de leur carnet de vaccination à jour.

Le supplément pour les animaux sera à régler sur place (25 € / semaine), et un seul animal par locatif.

8. L'accès au camping est réglementé. A cet effet un badge d'entrée (par véhicule) est nécessaire. Les barrières sont fermées de 23h à 7h du matin. Un parking à l'extérieur est à votre disposition.

9. Chaque locataire est tenu de respecter le règlement intérieur du camping sous peine d'expulsion sans remboursement ou indemnité. Un exemplaire du règlement intérieur est à votre disposition à l'accueil.

Signature :

SARL HETAP

Rue des Graviers - 40800 AIRE-SUR-L'ADOUR ? Tel. : 05 58 71 75 10 - Fax : 05 58 71 32 59

Internet : www.camping-adour-landes.com ? E-mail : hetapsarl@yahoo.fr